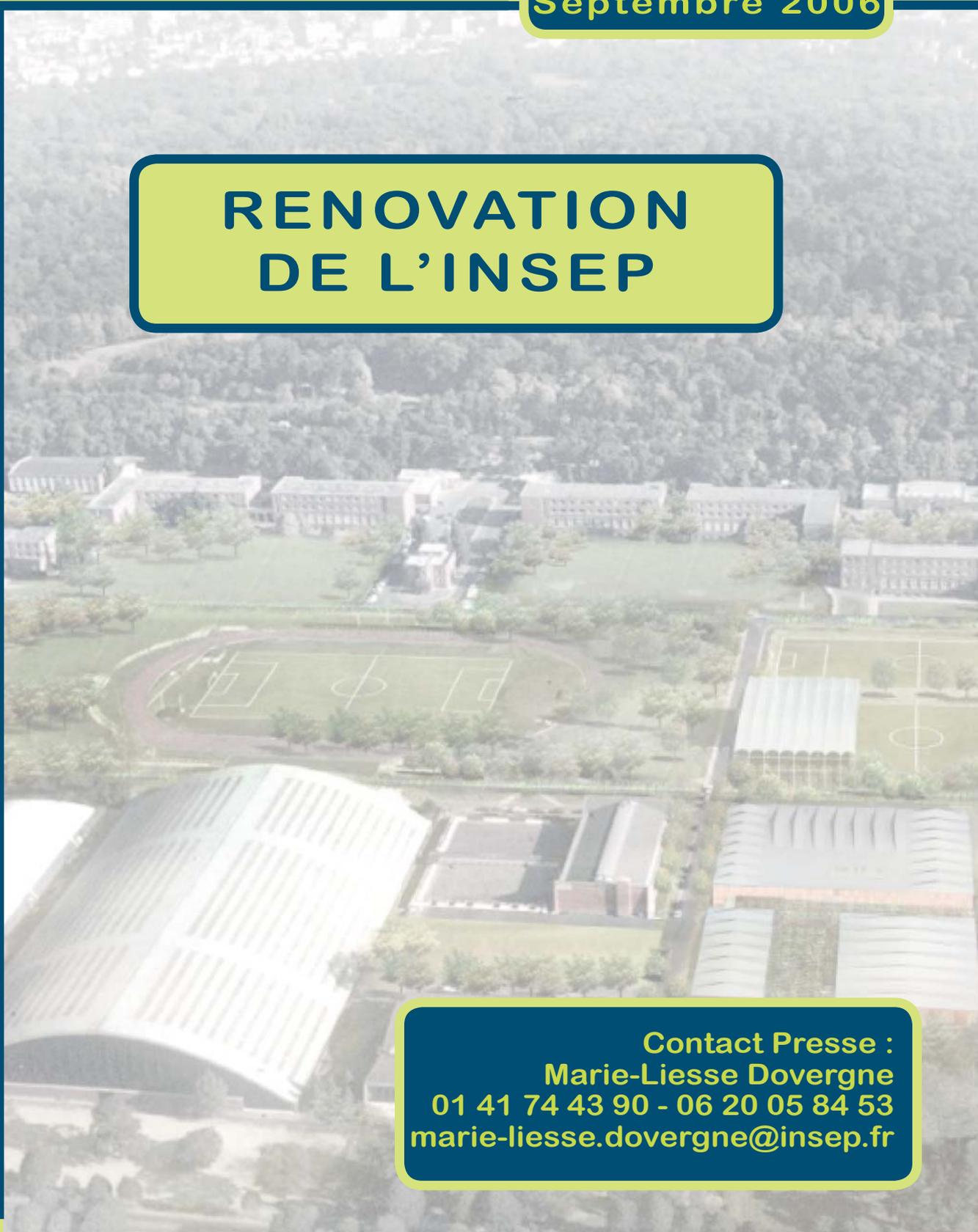




**DOSSIER
DE PRESSE**

Septembre 2006



**RENOVATION
DE L'INSEP**



Contact Presse :
Marie-Liesse Dovergne
01 41 74 43 90 - 06 20 05 84 53
marie-liesse.dovergne@insep.fr

Les Objectifs de la Rénovation

L'originalité de l'INSEP est d'accueillir dans un même lieu, sur 30 hectares, dans une même logique d'excellence de formation sportive et universitaire, une trentaine de disciplines sportives, majoritairement olympiques. Cette situation est unique en Europe. Clairefontaine pour le football et Marcoussis pour le rugby ont en effet des vocations similaires mais dédiées à une seule discipline.

L'INSEP a été créé en 1937, sous le nom d'Institut National des Sports (INS) et s'est progressivement installé sur le site de l'ancien camp de Saint-Maur entre 1945 et 1958. La majorité des bâtiments est en briques rouges. Au cours des années, de nouveaux équipements sportifs ont été installés, notamment la halle Maigrot dont la charpente en lamellé collé de 89 mètres de portée abrite une piste d'athlétisme et une piste cycliste.

La position stratégique de l'INSEP dans le Bois de Vincennes, à Paris, permet aux sportifs de s'entraîner quelque soit leur discipline, de suivre l'ensemble des formations universitaires proposées en Île-de-France et de pouvoir se confronter à des équipes étrangères invitées dans ce cadre prestigieux.

Le site a vieilli et est peu fonctionnel. Les travaux d'entretien ou de rénovation qui ont été entrepris n'ont pas permis d'améliorer



rer de manière définitive et satisfaisante l'accueil des sportifs de haut niveau: exigüité des vestiaires, caractère obsolète de nombreuses chambres et installations sanitaires, absence de lieux de vie, voiries très dégradées.

L'actuel schéma d'occupation de l'INSEP, particulièrement hétérogène, ne répond à aucune logique. A titre d'illustration, dans la partie nord du site où se situe la majorité des locaux de formation et d'hébergement, se trouvent les salles d'entraînement de l'escrime et de la gymnastique.

Le plan directeur 2004-2008 est le résultat d'orientations retenues à l'issue des réunions de travail menées en 2003-2004. Ses objectifs ont été présentés par Jean-François Lamour, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le 27 avril 2004.

Il vise à distinguer, en trois zones différentes, les

lieux de vie (hébergement et restauration), les lieux d'entraînement et les lieux de formation.

Il vise également à organiser les liaisons entre les deux parties séparées du site par la reconstitution d'une grande clairière paysagée en créant des cheminements piétons ou cyclables.

L'objectif poursuivi est double : une meilleure insertion dans le Bois et une amélioration des conditions de vie et par conséquent des performances sportives.

Sur 6 hectares, soit 1/5 de la superficie du site, il est prévu de replanter dans l'esprit forestier du Bois de Vincennes.

Sur les 78.000 m² du site, le plan directeur 2004-2008 prévoit de restructurer plus de 30.000 m² des bâtiments actuels, de construire un nouveau pôle sportif de 13.000 m² et de reconsidérer l'affectation et le traitement de l'ensemble des terrains extérieurs.

Les Objectifs du Plan Directeur

Il s'agit de réorganiser de façon rationnelle et conviviale la vie des sportifs sur le site en s'inscrivant dans une démarche volontariste de développement durable.

Trois grands objectifs sont poursuivis visant à améliorer :

La performance sportive

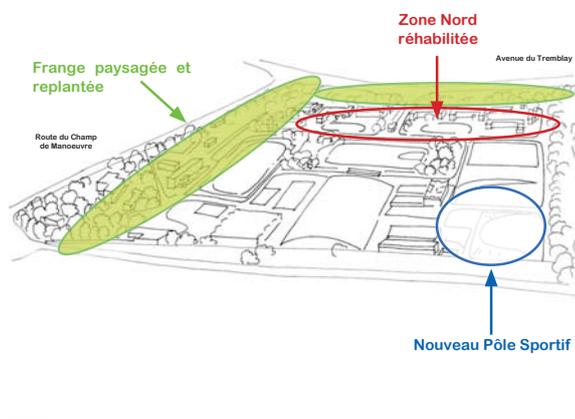
- Améliorer les conditions de l'entraînement sportif en rationalisant parallèlement les fonctions logistiques et de formation.
- Permettre, sur des disciplines ciblées, un véritable accueil du handisport.
- Conforter la mission de coordination multi-site et la capacité d'accueil de délégations étrangères partenaires d'entraînement et du réseau des CREPS.
- Optimiser l'entraînement des disciplines accueillies avec une forte adaptabilité à l'accueil de nouvelles disciplines.
- Renforcer la mise à niveau des installations sportives en renouvelant le matériel technique à la pointe de la technologie et aux normes internationales.
- Créer des espaces d'hydro-récupération et rénover l'ensemble des anciens vestiaires des équipements sportifs.
- Repenser les espaces extérieurs en fonction des conditions actuelles d'entraînement.

La qualité de vie de sportifs de haut niveau au quotidien

- Offrir de façon homogène des chambres, quelque soit le profil des sportifs

de haut niveau hébergés (mineurs, adultes, sportifs étrangers, cadres en stage...) : chambres spacieuses équipées des technologies de pointe et pour une large part accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Privilégier l'approche globale de l'accompagne-



ment des sportifs de haut niveau et conforter les missions complémentaires de l'établissement en matière de recherche.

- Regrouper le pôle formation avec l'iconothèque et la bibliothèque et rendre l'ensemble plus accessible aux personnes à mobilité réduite et à des utilisateurs extérieurs à l'INSEP.
- Permettre une meilleure disponibilité pour l'accueil de séminaires, des salles de cours, amphithéâtres et de certaines chambres grâce à une nouvelle gestion du site.
- Dissocier, par la mise en place d'un système de badges, plusieurs secteurs sur le site, afin d'ouvrir certaines zones à l'extérieur.
- Favoriser l'utilisation des transports en commun.

- Limiter au maximum les déplacements des véhicules à l'intérieur de l'enceinte. Mettre en place une politique de parcs de stationnement qui exploite, lors de manifestations exceptionnelles, les capacités des sites annexes (Cartoucherie, Route de la Pyramide).

- Adopter une nouvelle gestion du site par la mise à disposition de vélos et la création de consignes tampon.

L'insertion paysagère et la mise en valeur du patrimoine

- Construire un nouvel équipement sportif contemporain parfaitement intégré au Bois.
- Exploiter les eaux de ruissellement du site dans la maintenance quotidienne.
- Exploiter la dimension patrimoniale et historique en facilitant l'accueil de publics extérieurs (expositions, séminaires, soirées débats...).
- Recréer des perspectives et transparences en étoffant les boisements et en mixant les interventions paysagées et bâties.

Le Calendrier

2004 et 2005

- Chantiers au sud du site
- › Chantier de la grande halle couverte Maigrot (stade d'athlétisme et piste cycliste) :
 - réfection des translucides et de la toiture en cuivre à l'identique,
 - réhabilitation des vestiaires.
- › Chantier concernant les vestiaires et les parties communes de certaines halles sportives réhabilitées (Stade Omnès, Centre Marie-Thérèse Eyquem).

- Chantiers au nord du site
- › Chantier de l'entrée principale du site.
- › Chantier de réfection des réseaux électriques et d'eau courante.
- › Mise au normes sécurité incendie.

- Etudes et Procédures
- › Présentation du plan directeur en commission des sites.
- › Désignation de l'équipe lauréate pour le nouveau pôle sportif.
- › Négociation dans le cadre du Plan Local d'urbanisme révisé de Paris.
- › Dossier pour la procédure de passation du contrat de partenariat public-privé :
 - 11 juillet 2005 : publicité, dans la presse, de l'avis d'information de recensement des groupements et envoi du dossier d'évaluation,
 - septembre 2005 : arbitrages, rédaction du dossier de dialogue, sélection des groupements et des assistances à maîtrise d'ouvrage,
 - novembre 2005 : envoi du dossier de dialogue aux cinq sociétés de projet admises à concourir,
 - 8 décembre 2005 : début des visites du site

2006

- Chantiers au sud du site
- › Obtention des permis de construire du nouveau pôle sportif et des bâtiments réhabilités.
- › Chantiers préparatoires concernant le nouveau pôle sportif : déplacement des réseaux, stockage des terres.

- Chantiers au nord du site
- Dans le cadre du contrat de partenariat, engagement des chantiers préparatoires concernant les bâtiments réhabilités situés au nord du site.

- Signature du contrat de partenariat public-privé
- › 7 février : remise du Principe Partenarial Organisationnel (PPO), engagement du dialogue compétitif avec les cinq groupements.
- › 28 avril : remise de la Proposition Prévisionnelle Sommaire (PPS).
- › 18 septembre : remise de l'offre finale.

2007 et 2008

- Chantier principal du nouveau pôle sportif (début en janvier 2007).
- Démolition des bâtiments non conservés situés le long de la route du Champ des Manoeuvres.
- Externalisation de certaines fonctions dans le cadre du contrat de partenariat.
- ⇒ L'objectif est de bénéficier d'un site totalement opérationnel en 2008, pour le retour des sportifs des Jeux Olympiques de Pékin.

Zone Sud

«Je m'entraîne»

Les travaux à engager au plan sportif

Nouveau pôle

Le nouveau pôle sportif est un centre consacré exclusivement à l'entraînement. Il est composé, en solution de base, d'espaces partagés pour l'ensemble des disciplines présentes à l'INSEP (muscultation, hydro-récupération, aide à la performance...) et de secteurs consacrés à l'escrime, la gymnastique, la lutte, le taekwondo et le karaté.

Deux options complètent le programme de base : l'extension du stade nautique et la couverture des terrains extérieurs sont à intégrer dans la conception générale. La superficie totale de ce nouveau pôle, options intégrées, est de 13 000 m².

Equipements existants

L'ensemble des autres halles et équipements sportifs fera l'objet de travaux complémentaires de mises à niveau et de réaffectations, ainsi :

- le pôle badminton occupera l'actuelle salle de basket-ball afin de permettre à ce sport de bénéficier de 2 terrains dans la halle des sports collectifs.
- le dojo de judo sera agrandi grâce au départ du pôle lutte dans le nouvel équipement sportif.



Terrains extérieurs

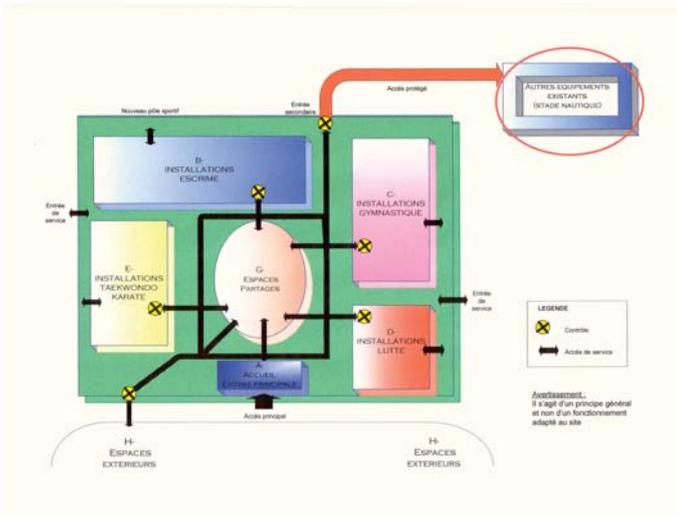
L'affectation des terrains extérieurs est modifiée. Les emplacements actuels du terrain de rugby et du bâtiment U (internat des mineurs) accueilleront : l'aire de lancer, des terrains d'échauffement, des terrains de jeux de balle et le nouveau terrain pour le tir à l'arc. Cet ensemble sera complètement conçu comme une clairière dans un espace forestier recréé. Le stade d'athlétisme Omnes sera conservé. Les aires de jeux en stabilisé à l'est du site seront remplacées par des aires de jeux en terrains synthétiques.



Les nouvelles franges boisées

Sur l'emprise des bâtiments démolis à l'ouest du site, un reboisement important sera opéré. La partie de ces terrains située le long de la route du Champ de Manoeuvre aura, à terme, un usage public afin de créer une nouvelle liaison piétons et cyclistes entre les 2 parties du Bois de Vincennes (Daumesnil et Minimes).

Le nouveau pôle et l'extension du stade nautique

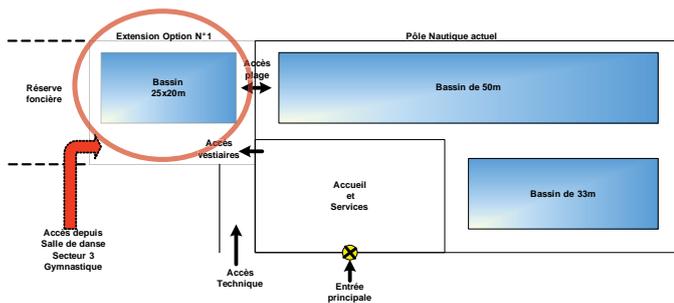


Grands principes du cahier des charges

- Espaces disposant de technologies modernes :
 - réseau multimedia général.
 - installations vidéo (production et diffusion) et sonorisation.
 - matériels et sols sportifs performants,
 - structure évolutive.
- Conditions d'entraînement optimum:
 - éclairage + chauffage + ventilation + climatisation.
 - conditions sanitaires maximales : douches, hydro-récupération, locaux séchage.

Espaces contrôlés et sécurité :

- surveillance Entrées / Sorties dans le hall d'accueil.
- caméras de surveillance sur site.
- possibilité future de badges pour gestion des accès et services (casiers).



Extension du stade nautique :

- Hall du 3ème bassin : dans le prolongement de celui existant - équipé sonorisation - en relation directe protégée avec salle de danse du nouveau pôle.
- Bassin de 25x20m : équipé sonorisation sub-aquatique et éclairage (hublots) - équipé pour production vidéo sub-aquatique (hublots).
- Locaux de fonctionnement : 2 vestiaires - 1 infirmerie - 1 local vidéo.

Zone Nord

«Je vis», «Je me forme»

Les travaux sur les bâtiments en briques au nord

Le déplacement, au sud du site, des activités sportives permet de regrouper au nord les secteurs :

- hébergement,
- restauration,
- formation,
- recherche,
- médical,
- administration.

Des gains de surface dans les bâtiments réhabilités seront créés dans les gabarits

existants, en réalisant certains niveaux partiels.

Les surfaces dégagées par le départ des installations sportives de la gymnastique, de l'escrime, de la lutte, du taekwondo et du karaté au sud du site permettront d'installer en zone nord les fonctions de restauration (à la place de l'actuel gymnase) et l'internat des mineurs.

